

INFORMATIONS COMMUNALES

Commune de Granges (Veveyse)



Village de Granges vu du ciel

Un nouveau bulletin communal

Afin d'améliorer la communication avec la population, et à la suite de l'arrêt de Granges.org, le Conseil communal lance ce nouveau bulletin communal, qui paraîtra au moins deux fois l'an.

Avec le site internet et l'application i-Veveyse, il constituera désormais l'un des principaux canaux de communication du Conseil communal.

Il sera également ouvert aux sociétés locales souhaitant annoncer leurs événements.

Mot du syndic



----- SAVIO MICHELLOD

La nouvelle législature communale a officiellement débuté. À l'issue d'une élection en deux tours, le Conseil communal a été reconstitué et les dicastères répartis dans un esprit constructif et collégial, en tenant compte des compétences et des souhaits de chacune et chacun.

Le Conseil communal se réjouit d'œuvrer durant les cinq prochaines années pour accompagner le développement de notre commune et relever les nombreux défis qui nous attendent. Cette nouvelle législature s'annonce particulièrement importante pour l'avenir de Granges, avec plusieurs projets majeurs qui mobiliseront notre attention, tant au niveau communal que régional. Parmi ceux-ci figurent notamment la rénovation de l'administration communale, l'achèvement des améliorations foncières ainsi que les réflexions liées aux infrastructures scolaires et sportives du district, essentielles pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures.

Par ailleurs, le projet de fusion à neuf communes constituera également un dossier central de cette législature. Convaincu des opportunités qu'il représente pour renforcer notre région et garantir des prestations publiques de qualité sur le long terme, le Conseil communal soutient pleinement cette démarche et s'engagera activement dans les réflexions et travaux à venir.

Je remercie également mes collègues pour la confiance qu'ils m'ont renouvelée en me permettant d'assumer un deuxième mandat en tant que syndic.

Au nom du Conseil communal, je vous souhaite une excellente lecture.

Contenu du numéro

1. Mot du syndic
2. Granges ouvre sa nouvelle législature
3. Renouvellement des commissions communales
4. Agenda des manifestations
5. Décisions du Conseil communal
6. Taille des végétaux
7. Apéritif du printemps

Administration communale
Chemin de la Chapelle 7
1614 Granges
021 947 41 73
admin@granges-veveyse.ch

Service technique
021 947 43 38
technique@granges-veveyse.ch



Le Conseil communal - de gauche à droite : Ludovic Gabriel, Benoît Jordil, Jean-Pascal Ubertini, Fabienne Dietrich, Christine Varone, Stéphane Dorthe, Savio Michellod

Granges ouvre sa nouvelle législature

Le lundi 27 avril, le Conseil communal de Granges a tenu sa séance constitutive, marquant le début officiel de la nouvelle législature.

Cette séance a notamment permis de procéder à l'élection du syndic ainsi qu'à la répartition des dicastères. Le syndic sortant, M. Savio Michellod, a été réélu à l'unanimité. Mme Christine Varone, vice-syndique sortante également réélue à l'unanimité, conserve également sa fonction ainsi que la responsabilité du dicastère des finances.

Le Conseil communal est désormais pleinement engagé au service de la population pour les cinq prochaines années.

La répartition des dicastères s'est effectuée dans un esprit de collégialité et de collaboration, avec une volonté commune de répondre au mieux aux besoins et aux attentes de la population de Granges.

Le programme de législature sera finalisé dans les prochaines semaines et communiqué à la population en temps voulu.

Le Conseil communal reste à votre écoute et à votre disposition pour toute question, proposition ou idée. N'hésitez pas à prendre contact avec nous.

- **Savio Michellod**
Syndic
Administration générale –
Relations publiques –
Sécurité – Jeunesse
savio.michellod@granges-veveyse.ch
079 793 48 65
- **Christine Varone**
Vice-syndique
Finances – Economie –
Transports
christine.varone@granges-veveyse.ch
- **Fabienne Dietrich** Conseillère communale
Energie – Environnement –
Aménagement du territoire
fabienne.dietrich@granges-veveyse.ch
- **Stéphane Dorthe** Conseiller communal
Constructions – Immeubles –
Agriculture
stephane.dorthe@granges-veveyse.ch
- **Ludovic Gabriel**
Conseiller communal
Eaux – Gestion des déchets –
Cimetière
ludovic.gabriel@granges-veveyse.ch
- **Benoît Jordil**
Conseiller communal
Routes – Culture – Sports et
loisirs
benoit.jordil@granges-veveyse.ch
- **Jean-Pascal Ubertini**
Conseiller communal
Santé – Cohésion sociale
jean-pascal.ubertini@granges-veveyse.ch





Alpage de Granges vu du ciel

Renouvellement des commissions communales

L'ensemble des commissions communales sera renouvelé. Les candidates et candidats intéressés sont priés de s'annoncer auprès de l'administration communale. Certaines commissions sont élues par l'Assemblée communale constitutive, qui aura lieu le 2 juin prochain. D'autres sont nommées par le Conseil communal.

Voici les commissions à repourvoir :

- **Commission financière** (5 membres) : Elle examine le budget et les comptes de la commune, préavise le plan financier et propose à l'Assemblée communale la désignation de l'organe de révision.
- **Commission d'aménagement** (5 membres) : Elle participe, en collaboration avec le Conseil communal, à la révision et au suivi du plan d'aménagement local.
- **Commission des naturalisations** (5 membres) : Elle auditionne les requérants à la naturalisation et transmet un préavis au Conseil communal sur les demandes.
- **Commission de l'énergie et de l'environnement** (5 membres) : Elle élabore des propositions à l'intention du Conseil communal, prépare et met en œuvre le plan communal des énergies, assure le suivi des bilans énergétiques et environnementaux, et mène des actions concrètes dans ces domaines.
- **Commission du Fonds en faveur des jeunes apprentis et étudiants domiciliés à Granges** (6 membres) : Elle analyse les demandes et décide de l'attribution des prêts accordés aux jeunes en formation.

Les personnes intéressées peuvent s'adresser à l'administration communale.



Agenda des manifestations

- **29 mai**
After work de la jeunesse
- **30 mai**
Tournoi de babyfoot et bar de la jeunesse
- **2 juin**
Assemblée communale constitutive
- **6 juin**
Veveyse Musique Parade
- **1er septembre**
Assemblée communale extraordinaire
- **9 et 10 octobre**
Nuit du vin cuit et marché de la Bénichon
- **31 octobre**
Halloween
- **6 décembre**
Saint-Nicolas



Petit-déjeuner des seniors du 24 février 2026 – organisé par la commission senior de Granges –
Photo : Rodolphe Aeschlimann

Décisions du Conseil communal

Novembre 2025 – Budget 2026 de l'Association des communes de la Veveyse (ACV)

Dans un contexte nécessitant une gestion rigoureuse des finances publiques, le Conseil communal a estimé nécessaire de faire preuve de retenue face à certaines augmentations et nouveaux postes proposés. Il a ainsi pris les positions suivantes, visant à freiner la croissance de ces charges :

- soutenir la suppression du poste de coordinateur tourisme, culture et sport ;
- refuser l'augmentation de CHF 40'000.- de la contribution à l'Office du tourisme, maintenant ainsi la participation à CHF 270'000.- ;

Au terme des discussions, l'Assemblée des délégués de l'ACV a refusé à la majorité l'inscription du poste de coordinateur culture et sport ainsi que la demande supplémentaire de financement en faveur de l'Office du tourisme. En revanche, le budget relatif au coordinateur tourisme a été accepté à la majorité.

Janvier 2026 – Gouvernance régionale

Le Conseil communal de Granges estime qu'il n'existe pas d'alternative entre le statu quo et une fusion d'envergure, idéalement à neuf communes.

Pour cette raison, il a soutenu à l'unanimité le crédit supplémentaire destiné à poursuivre l'étude sur la gouvernance régionale, portant sur un montant de CHF 170'000.-.

Il convient de préciser qu'il ne s'agit à ce stade que d'une étude. Certes, une étude qui s'inscrit dans une direction claire, celle d'une fusion à neuf. Cette direction résulte de l'analyse de différentes variantes et d'un choix politique fondé sur une réflexion aboutie, ambitieuse, mais nécessaire : seule une fusion d'envergure apportera une réelle plus-value à la population et à nos communes.

Au terme des discussions, l'Assemblée des délégués de l'ACV a accepté ce crédit à l'unanimité.

Mai 2026 – Rénovation de l'administration communale

Le Conseil communal de Granges a décidé de soumettre à la population un crédit destiné à assainir le bâtiment de l'administration communale. En effet, celui-ci est exposé au radon et les valeurs seuils étant dépassées, le Conseil communal a l'obligation légale de procéder à cet assainissement. Dans la mesure où les salles situées au 1er et au 2e étage sont peu utilisées depuis la création des espaces collectifs à la Léchère 2b, le Conseil communal a également décidé de valoriser ces surfaces, qui seront mises en location. Le crédit d'investissement sera soumis à la population lors de l'Assemblée communale extraordinaire prévue le 1er septembre prochain.

Taille des végétaux

Afin de garantir la sécurité des usagers et de faciliter l'entretien des routes et trottoirs, la commune rappelle aux propriétaires l'importance de tailler régulièrement les arbres, arbustes et haies bordant les voies publiques. Un contrôle sera effectué durant le mois d'octobre 2026 et, dès le 1^{er} novembre, les travaux non réalisés pourront être exécutés par une entreprise mandatée par la commune, aux frais des propriétaires.

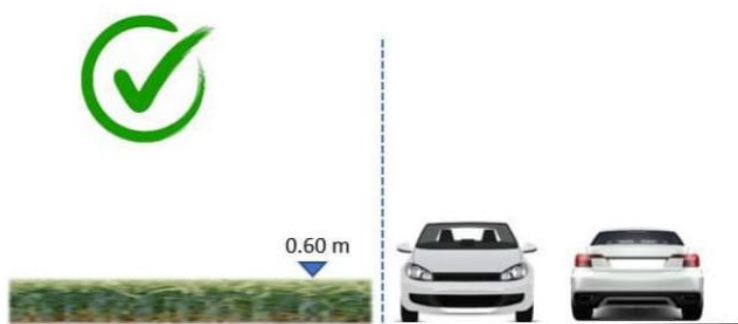
Les plantations situées en bordure de route doivent respecter les distances et hauteurs prévues par la Loi (art. 138 et 139) et le Règlement (art. 63) sur la mobilité, afin d'assurer une visibilité suffisante et de permettre notamment le passage des véhicules de déneigement. Les haies ne doivent pas empiéter sur la chaussée et les branches d'arbres surplombant la route ou les trottoirs doivent être élaguées à la hauteur réglementaire.

Vous trouverez ci-après un rappel des principales prescriptions applicables concernant les distances de plantation, les hauteurs autorisées ainsi que les obligations d'élagage.

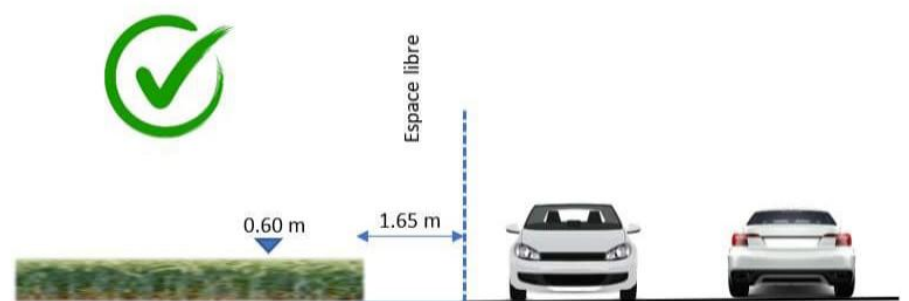
Plantations agricoles d'une hauteur maximale de 60 centimètres par rapport au niveau de la chaussée et les haies vives d'une hauteur maximale de 90 centimètres :

Elles sont autorisées dans les limites de la distance de construction :

Le long d'une route de desserte
Aucune distance minimale



Le long d'un autre type de route
Minimum 1,65m entre les plantations et le bord de Chaussée

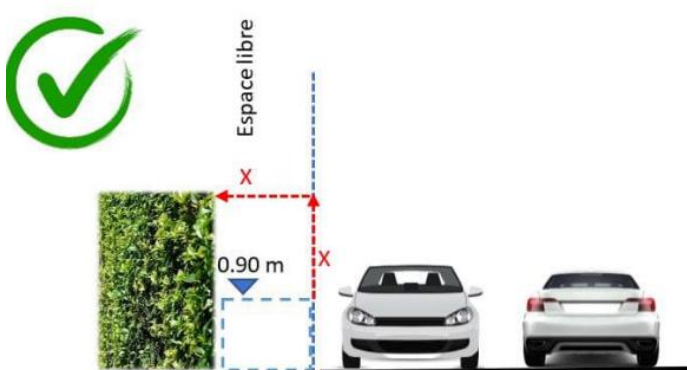


Une route de desserte se trouve en localité, à l'intérieur des espaces bâtis. Elle permet de desservir un quartier et n'accueille en principe que le trafic interne au quartier.

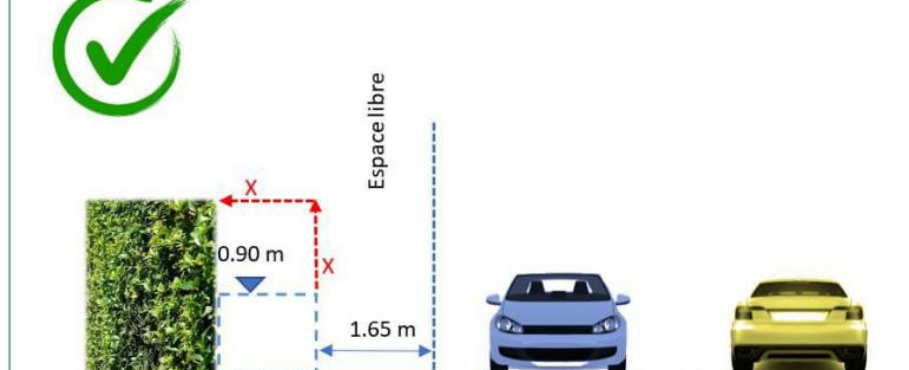
Plantations agricoles d'une hauteur supérieure à 60 centimètres et haies vives d'une hauteur supérieure à 90 centimètres de hauteur :

Les plantations doivent être reculées d'autant de centimètres qu'elles dépassent la hauteur limite.

Le long d'une route de desserte



Le long d'un autre type de route

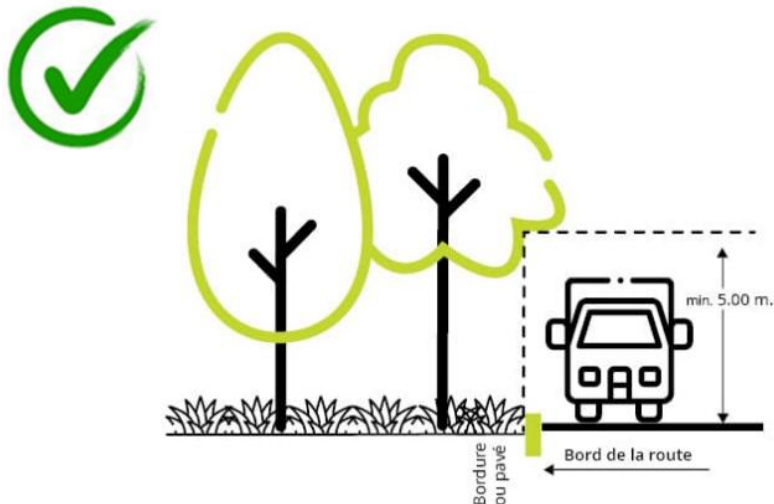


Branche d'arbre ou d'arbuste débordant sur le trottoir :

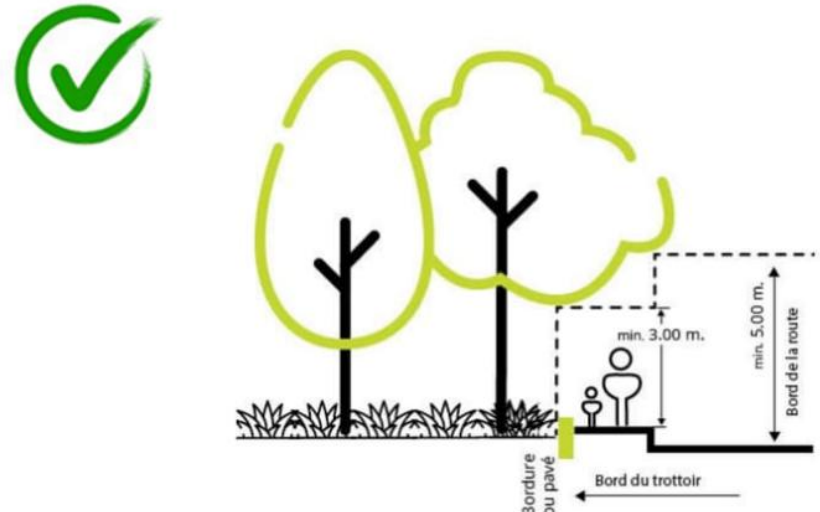
Elle doit être éliminée jusqu'à une hauteur de 5m, mesurée à partir du niveau de la chaussée.

Elle doit également être coupée jusqu'à une hauteur de 3m, mesurée à partir du niveau du trottoir.

Le long d'un autre type de route



Le long d'une route avec trottoir



Apéritif du printemps



Le 16 mai a eu lieu la première manifestation de la société de développement du village (SDG) depuis le récent changement de comité. L'Apéritif du printemps avait pour but de célébrer l'arrivée des beaux jours et d'offrir un moment de convivialité aux habitants du village, malgré une météo quelque peu capricieuse tout au long de la journée.

La journée a débuté par une visite ornithologique à travers le village et ses environs. Les participants ont pu découvrir les différentes espèces d'oiseaux présentes dans la région et

profiter des explications passionnantes données tout au long de la balade. Les quelques courageux ayant bravé le froid et l'humidité ont ensuite pu se réchauffer autour d'un déjeuner préparé avec soin grâce à l'aide précieuse des aînées de la société. Ce moment chaleureux a permis aux personnes présentes de partager un agréable instant d'échange.

Les villageois ont tout de même pu profiter pleinement de l'échange de plantons et découvrir le jardin familial naturel et bio de la famille Demaurex.

Un atelier de bricolage destiné aux enfants a été mis en place afin de former de petits jardiniers en herbe. Les plus jeunes ont ainsi pu laisser libre cours à leur créativité et repartir avec leurs réalisations, fiers de leur travail.

En parallèle, le chœur d'hommes nous a fait l'honneur d'interpréter plusieurs chants festifs qui ont apporté une ambiance joyeuse et chaleureuse à cette journée printanière.





Nous avons également eu le plaisir d'accueillir plusieurs résidents du Châtelet, anciens habitants du village, venus partager ce moment en toute simplicité. Leur présence a permis de beaux échanges intergénérationnels.

Après cet agréable interlude musical, les plus gourmands ont pu se retrouver autour d'une délicieuse raclette proposée par le tenancier du restaurant, tandis que d'autres se sont laissés tenter par des crêpes préparées pour l'occasion.

Ces différents stands ont rencontré un joli succès et ont permis aux habitants de prolonger la fête dans une ambiance détendue et familiale.

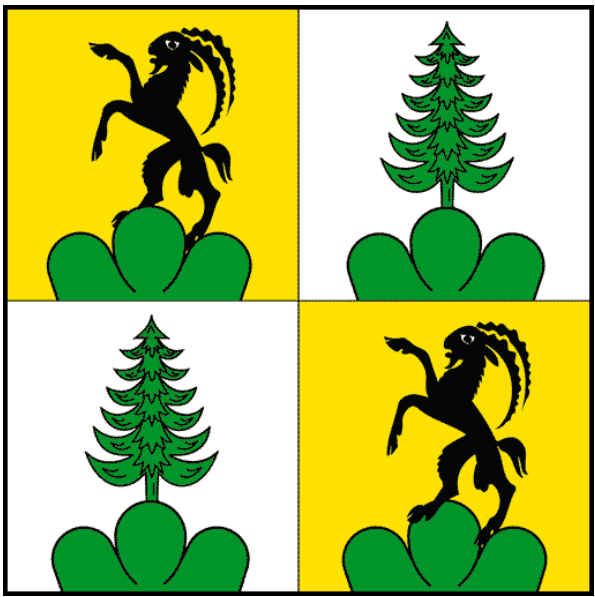
Malgré un temps maussade, la bonne humeur, les sourires et les échanges étaient bel et bien au rendez-vous tout au long de cette première manifestation organisée par le nouveau comité. Cette journée a permis de rassembler les habitants de toutes les générations et de renforcer les liens au sein du village.

Le comité tient à remercier chaleureusement les sociétés locales ainsi que toutes les personnes venues nous aider avant, pendant et après la manifestation. Un grand merci également aux habitants présents lors de cette journée, qui ont contribué à faire de cet Apéritif du printemps un beau moment de partage et de convivialité.

Le comité de la SDG



Horaire d'ouverture de l'administration communale Lundi - 14h00 à 16h00 Mercredi - 16h00 à 18h00 Jeudi - 14h00 à 16h00 Fermeture estivale : du lundi 27 juillet au vendredi 14 août Permanence téléphonique Du lundi au jeudi - 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30	Horaire d'ouverture de la déchetterie du Grivaz Pour les entreprises Mardi - 13h00 à 15h00 Pour les privés Mardi - 15h00 à 18h30 Mercredi - 13h30 à 18h30 Vendredi - 10h00 à 12h00 Samedi - 8h00 à 12h00
--	--



Si vous souhaitez publier un article dans le prochain bulletin communal, merci de contacter l'administration communale (admin@granges-veveyse.ch).



Fête nationale 2025 – organisée par les sociétés du village et le Conseil communal – Photo : Rodolphe Aeschlimann